



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 077-217701226-20240708-2024_184C-AR

DECISION n° 2024 / 184-C

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE AVEC L'ASSOCIATION SECOURS CATHOLIQUE

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°1 du 25 mars 2024 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 29 de l'article L 2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

CONSIDERANT que la commune met à disposition du Secours Catholique, le véhicule de marque OPEL modèle VIVARIO immatriculé FF599MY.

DECIDE

ARTICLE 1 : Le Maire de Combs-la-Ville décide de signer une convention de mise à disposition d'un véhicule avec l'association Secours Catholique pour les périodes du **10/08/2024** et du **17/08/2024**, pour accompagner des familles au camping « Le Bois Guillaume » Lieu-dit Le Bois Guillaume 89350 Villeneuve-les-Genêts

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au préfet de Seine-et-Marne et publiée dans les formes légales.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le

08 juillet 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY

